

CIRCULAIRE DE MISSION 1986	PROTOCOLE D'INSPECTION 2007
N°1 : Le documentaliste-bibliothécaire assure, dans le centre dont il a la responsabilité, une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire.	N°2 : Contribuer à former les élèves à la maîtrise de l'information.
N°2 : L'action du documentaliste-bibliothécaire est toujours étroitement liée à l'activité pédagogique de l'établissement.	N°1 : Concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire pour l'établissement.
N°3 : Le documentaliste-bibliothécaire participe à l'ouverture de l'établissement.	N°4 : Faciliter l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.
N°4 : Le documentaliste-bibliothécaire est responsable du centre de ressources documentaires multimédia.	N°3 : Mettre à disposition des ressources et organiser la diffusion de l'information utile au sein de l'établissement.

Quelques remarques sur l'évolution de la conception de notre métier par l'Inspection Générale révélée à travers ce tableau comparatif :

- Le « *documentaliste-bibliothécaire* » s'appelle désormais « *professeur documentaliste* » .
- Nous « *contribuons* » à la formation des élèves à la maîtrise de l'information, alors qu'avant nous « *assurons une formation à la recherche documentaire* » : nous ne sommes plus les seuls, nous participons à une formation avec un enjeu plus large que la simple recherche documentaire, il s'agit dorénavant de « *maîtrise de l'information* », c'est à dire à la fois être capable d'apprendre aux élèves à rechercher l'information mais en plus de leur permettre de pouvoir l'assimiler.
- Nous devons « *concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire* » alors qu'en 1986 notre action était « *étroitement liée à l'activité pédagogique* » : il y a une volonté affirmée ici de faire évoluer notre métier vers l'ingénierie documentaire.
- Notre rôle dans la participation à l'ouverture de l'établissement est ciblé sur 3 aspects : « *éducatif, culturel et professionnel* »
- Nous ne sommes plus simplement « *responsables d'un centre de ressources* », mais notre pratique est plus orientée vers la Communication avec nos partenaires (« *Mise à disposition des ressources* », « *organisation de la diffusion de l'information* »).